

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Observations et recommandations en date de novembre 1975

Commentaires de la Monnaie en date de mai 1976, du 30 avril 1977 et du 5 mai 1978

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL EN DATE DE NOVEMBRE 1975	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DE MAI 1976	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 30 AVRIL 1977	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 5 MAI 1978
<p>6 Les principes directeurs de la Monnaie en matière de capitalisation devraient être énoncés officiellement et incorporés aux procédés et lignes directrices visant l'établissement des budgets des immobilisations. On devrait comparer les ajouts aux immobilisations à la fin de l'année financière et fournir des explications détaillées lorsque des écarts sont observés.</p> <p>7 La Monnaie devrait assurer totalement la responsabilité et le contrôle de tous les éléments d'actif dont elle a la garde:</p> <p>a) en procédant périodiquement à des dénombrements des immobilisations et en conciliant les résultats de ces dénombrements avec les registres financiers; et</p> <p>b) en énonçant clairement les procédés régissant l'acquisition et l'aliénation des immobilisations.</p> <p>La Monnaie s'est départie de certaines immobilisations qui avaient été louées du ministère des Finances et a comptabilisé les profits comme revenus divers.</p>	<p>Recommandation acceptée. Le guide de la gestion financière énoncera des principes directeurs en matière de capitalisation de même que les méthodes de contrôle budgétaire.</p>	<p>Les procédures et lignes directrices budgétaires, présentées en 1976, comprennent une politique de capitalisation et l'on contrôle convenablement l'acquisition selon les autorisations budgétaires. On a intégré aux systèmes et procédures de gestion du matériel les systèmes et procédures qui ont trait au dépôt et à la sécurité des biens.</p>	<p>Terminé.</p>